

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires
Financières

F1

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOEL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Alexandra D'ALCANTARA, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

Etaient représentés :

Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 36

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 5

Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS), Sinan KARAKUS, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Laetitia GHIRARDI.

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2022

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de Budget supplémentaire 2022 pour la commune,

Considérant que ce projet s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 28 319 948,72 €,

Vu l'avis de la Commission intéressée

DELIBERE

Article 1 : Vote par chapitre le Budget Supplémentaire 2022 de la commune en recettes et en dépenses, à la somme : 28 319 948,72 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre	Intitulés	Montants
011	Charges à caractère général	2 450 055,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 800 000,00
65	Autres charges de gestion courante	-477 445,00
67	Charges exceptionnelles	1 018 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-4 298 542,41
	Total	1 492 068,00

Recettes

Chapitre	Intitulés	Montants
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	42 000,00
73	Impôts et taxes	-95 579,00
74	Dotations et participations	545 647,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 000 000,00
	Total	1 492 068,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Intitulés	Montants
20	Immobilisations incorporelles	-1 651 678,81
204	Subventions d'équipement versées	-1 926 950,00
21	Immobilisations corporelles	-1 831 807,00
23	Immobilisations en cours	-700 000,00
27	Autres immobilisations financières	-931 130,68
002	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 118 769,80
	Reports N-1	18 750 677,41
	Total	26 827 880,72

Recettes

Chapitre	Intitulés	Montants
13	Subventions d'investissement	1 140 627,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-12 368 095,32
10	Dotations, fonds divers et réserves	-293 780,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	17 318 437,11
021	Virement de la section de fonctionnement	-4 298 542,41
	Reports N-1	25 329 234,34
	Total	26 827 880,72

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
 Acte reçu par le représentant de l'état
 le 12/10/22
 Affiché le 12/10/2022
 Exécutoire le 12/10/2022



...

Signé électroniquement le
 Le 6 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20220928-DE-F1-280922-DE
Date de télétransmission : 12/10/2022
Date de réception préfecture : 12/10/2022